

Séance ordinaire du 17 mars 1981

Vote du Budget Printif

Le dix sept mars mil neuf cent quatre vingt un à dix sept heures,
le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de M Allary, Maire.

Présents: M^{rs} Allary, Ferret, Guédo, Borderon, Joseph, Mazière, Viollet.

Absents: M^{rs} Philippeau, Faure, Duroueix, Chiraud.

Date de convocation: 10 mars

Secrétaire de séance: M^r Borderon

Budget primitif 1981.

Le Conseil Municipal fixe les taux des diverses taxes pour 1981,

Désignation	Taux	Base d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	5,03%	171 000	9507
Foncier bâti	11,9	113 000	13447
Foncier non bâti	34,80	74800	26070
Taxe professionnelle	3,27	65400	2139
		Total =	51223

c'est-à-dire sans changement par rapport à 1980.

Il vote le budget primitif qui se monte à : 144649 francs.

Même séance

Création d'une zone d'environnement protégé - Z.E.P.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avantage qu'il y aurait à créer des zones en vue de protéger les espaces agricoles, les espaces boisés et la qualité des paysages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de demander la mise à l'étude sur la totalité du territoire de la commune de COMBIERS d'une Zone d'Environnement Protégé selon la Loi sur l'Urbanisme du 31 décembre 1976, article 35.

Sont désignés, comme membres du groupe de travail en tant que représentants élus de la commune,

Messieurs : ALLARY Ernest
 BORDERON Robert
 JOSEPH Richard
 MAZIERE Alban
 DUROUETX Yves.

Révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture pour 1982

Désignation d'un délégué.

Le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Borderon Robert

pour faire partie de la Commission Communale chargée d'établir les listes électorales de la Chambre d'Agriculture en vue de l'élection des membres en 1982

Carrière Lavaure

Après avoir entendu lecture de la lettre, reproduite ci-dessous, de M^{rs} Georges géomètre expert,

Pour faire suite à notre entrevue sur les lieux du 6 mars 1981, je vous prie de trouver ci-joint 2 exemplaires du plan cadastral faisant ressortir en rouge, la partie du chemin litigieuse. Sur ce plan cadastral la largeur du chemin est de 3 mètres et sur le tableau des chemins il est de 3 à 4 mètres d'assiette.

Etant donné que la commune de Combières a donné un permis d'exploitation, et la commune de Neugac maintient la largeur du chemin à 3 mètres, la carrière n'est plus exploitable avec les engins actuels, d'où sa fermeture avec tous les inconvénients que cela peut apporter.

En espérant que le Conseil municipal de Comblanc et
 le Conseil municipal de Rougnac trouveront une solution d'entente,
 Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Conseil Municipal, considérant que le chemin étant sur la
 commune de Rougnac, estime qu'il n'a pas à prendre de
 délibération à ce sujet, cette affaire ne concernant pas-bombiers.
Augmentation du loyer de l'ancien logement de l'instituteur.

Le Conseil Municipal décide, d'accord avec Monsieur Baty locataire,
 d'augmenter de 600 francs par an, le loyer de l'ancien logement de
 l'instituteur, à compter du 1^{er} janvier 1981.

Bureau d'aide Sociale -

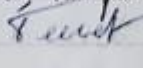
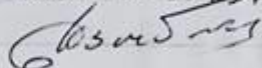
M^{me} Demouailles Marie présente une demande d'aide sociale aux infirmes
 et aveugles.

Le Conseil municipal considérant que sa vue déficiente est un grave
 handicap émet un avis favorable.

M^r Bordenon Robert présente une demande de carte d'invalidité. Le
 Conseil municipal, connaissant le mauvais état de santé de M^r Bordenon,
 émet un avis favorable.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.



Mazzi

Nollat

